



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 23 avril 2012, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2012;

1.3.- Émission du certificat du greffier : Ressources NSR inc.;

**RÉSOLUTION
2012-04-145**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1.- Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur pour l'année 2011;
- 2.2.- Affectation du surplus 2011;
- 2.3.- Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 mars 2012;
- 2.4.- Adoption des états financiers 2011 de l'Office municipal d'habitation;
- 2.5.- Autorisation de sondages géotechniques et environnementaux : Nouveau tracé déviation route 117;
- 2.6.- Offre d'achat de monsieur Alain Champagne et de madame Yolande Mireault pour le terrain au 721, avenue Dargis-Ménard;

3.0. - URBANISME

4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

- 5.1.- Ouverture des soumissions : Acquisition de thermopompes Camping régional de Malartic - Appel d'offres 2012-05-01;

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

- 6.1.- Adoption du règlement numéro 792 concernant la tarification des machineries de la Ville de Malartic;
- 6.2.- Demande de subvention au Fonds vert pour le 561, rue Royale;

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

- 7.1.- Autorisation des travaux de Télébec : Chemin du Lac Mourier;
- 7.2.- Octroi du contrat : Appel d'offres 2011-13-01 Développement domiciliaire au nord du chemin du Camping;
- 7.3.- Octroi du contrat : Réfection des rues Laval, 2^e, 4^e Avenue et avenue Centrale Nord - Appel d'offres no : 2012-02-02;
- 7.4.- Octroi du contrat : Services professionnels de laboratoire – Appel d'offres 2011-13-02;
- 7.5.- Demande d'un certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la disposition de résidus de souches et décapage dans le banc de gravier BANC 32D01-6;
- 7.6.- Modification à la résolution 2011-02-078 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013;

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

- 9.1.- Lettre du Comité des Fêtes du 75^e de Malartic;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

9.2.- Nomination d'un citoyen au Comité municipal mixte-industriel (CMMI);

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

10.1.- L'Aile Brisée;

10.2.- Refuge Jeunesse de Malartic : 3^e ressource;

10.3.- Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue : 18^e édition de la journée de golf ;

10.4.- Fondation Brousseau-Dargis inc.;

10.5.- Escadron 884 de Malartic;

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

11.1.- Refuge Jeunesse de Malartic : 25^e anniversaire;

11.2.- Maison de la Famille : Sécurité lors de la marche familiale du 14 mai 2012;

12.0.- CORRESPONDANCE

13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2012

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2012, tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- Émission du certificat du greffier : Ressources NSR inc.

CONSIDÉRANT QUE le dénoyage de la rampe souterraine existante sur la propriété de l'ancienne mine Rand Malartic en vue d'exploration souterraine par Ressources NSR inc. respecte la réglementation municipale en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la greffière, Me Claudyne Maurice à émettre un certificat attestant que le dénoyage de la rampe souterraine existante sur la propriété de l'ancienne mine Rand Malartic en vue d'exploration souterraine par Ressources NSR inc. ne contrevient à aucun règlement municipal et ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le

RÉSOLUTION
2012-04-146

RÉSOLUTION
2012-04-147



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;

Adoptée.

2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

2.1.- **Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur pour l'année 2011**

CONFORMÉMENT aux dispositions du 1^{er} alinéa de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec (L.R.Q. c. C-19), madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière de la Ville de Malartic dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

RÉSOLUTION
2012-04-148

2.2.- **Affectation du surplus 2011**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le surplus de l'ordre de 900 000 \$ sera affecté pour des travaux d'infrastructures municipales;

Adoptée.

2.3.- **Dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 mars 2012**

Conformément à l'article du règlement # 543 modifiant le règlement # 539 autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures pour et au nom de la Ville de Malartic, Mme la trésorière dépose la liste des factures payées au 31 mars 2012.

RÉSOLUTION
2012-04-149

2.4.- **Adoption des états financiers 2011 de l'Office municipal d'habitation**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les états financiers pour l'année 2011 de l'Office municipal d'Habitation de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-04-150

2.5.- **Autorisation de sondages géotechniques et environnementaux :
Nouveau tracé déviation route 117**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER les sondages géotechniques et environnementaux pour le nouveau tracé de la déviation de la route 117 tels qu'illustrés au plan joint à la présente résolution;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2012-04-151

2.6.- Offre d'achat de monsieur Alain Champagne et de madame Yolande Mireault pour le terrain au 721, avenue Dargis-Ménard

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Champagne et Mme Yolande Mireault ont fait parvenir une demande d'achat de terrain du 721, avenue Dargis-Ménard (lot 4 916 173 Cadastre du Québec), au montant de 35 000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER M. le maire ou le maire suppléant et Mme la greffière ou l'assistante greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Malartic un acte de vente pour le terrain du 721, avenue Dargis-Ménard (lot 4 916 173 Cadastre du Québec) au coût de 35 000 \$ plus les taxes applicables conditionnellement à ce que les acheteurs érigent une construction résidentielle selon les plans fournis sur le terrain, d'ici un an à compter de la signature de l'acte notarié;

QUE les futurs acquéreurs devront obtenir une dérogation mineure aux frais de la Ville de Malartic;

QUE l'acte de vente doit être signé par les parties au plus tard trente (30) jours après la réception de la présente résolution par les acheteurs;

QU'à défaut de remplir ces conditions, la Ville de Malartic reprendra le terrain au même coût moins des frais d'administration de 20 % et les frais de reprise de possession du terrain, et ce, sans avis;

QUE ces conditions soient inscrites à l'acte de vente;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Ouverture des soumissions : Acquisition de thermopompes Camping régional de Malartic - Appel d'offres 2012-05-01

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres concernant l'acquisition de thermopompes pour le Camping régional de Malartic, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 10 avril 2012;

Soumissionnaire	Prix (avant les taxes)
Trévi	14 890,00 \$
Climatisation Morrison inc.	16 295,00 \$
Construction De Mone	16 899,35 \$

RÉSOLUTION
2012-04-152



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière, recommande de ne retenir aucune des soumissions reçues, celles-ci étant toutes non conformes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'acquisition des thermopompes soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION
2012-04-153

6.1.- Adoption du règlement numéro 792 concernant la tarification des machineries de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement 792 concernant la tarification des machineries de la Ville de Malartic, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-04-154

6.2.- Demande de subvention au Fonds vert pour le 561, rue Royale

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut procéder à la revitalisation du terrain du 561, rue Royale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic fait des demandes de subvention afin de réaliser ces travaux

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉPOSER une demande de subvention auprès de la Fédération canadienne des municipalités dans le programme Fonds municipal vert pour la revitalisation du terrain du 561, rue royale;

DE CONFIRMER que la Ville de Malartic contribuera financièrement à l'étude de faisabilité conditionnellement à obtenir le financement du Fonds municipal vert;

D'AUTORISER monsieur Yan Bergeron, directeur des travaux publics à signer la demande de subvention dans le programme Fonds municipal vert;

Adoptée.

7.0.- SERVICE TECHNIQUE



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2012-04-155

7.1.- Autorisation des travaux de Télébec : Chemin du Lac Mourier

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la compagnie Télébec à effectuer des travaux sur le chemin du Lac Mourier, tels que décrits au projet # P21873;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-04-156

7.2.- Octroi du contrat : Appel d'offres 2011-13-01 Développement domiciliaire au nord du chemin du Camping

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres concernant la construction du développement domiciliaire au nord du chemin du Camping, appel d'offres 2011-13-01, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 12 avril 2012;

Soumissionnaires	Prix (avant les taxes)
Construction Norascon inc.	2 278 499,99 \$
Lamothe Div. De Sintra inc.	2 665 893,95 \$
Galarneau Entrepreneur Général inc.	1 884 636,99 \$
CML Entrepreneur général inc.	1 764 790,26 \$
L. Fournier & Fils inc.	2 293 598,91 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière, recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de CML Entrepreneur général inc. au prix de 1 764 790,26 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la construction du développement domiciliaire au nord du chemin du Camping, appel d'offres 2011-13-01, soit et est ratifiée à toute fin de droit;

DE RETENIR la soumission de CML Entrepreneur général inc. au prix de 1 764 790,26 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-04-157

7.3.- Octroi du contrat : Réfection des rues Laval, 2^e, 4^e Avenue et avenue Centrale Nord - Appel d'offres no : 2012-02-02



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres concernant la réfection des rues Laval, 2^e, 4^e Avenue et avenue Centrale Nord, appel d'offres 2012-02-02, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 19 avril 2012;

Soumissionnaires	Prix (avant les taxes)
Construction Norascon inc.	3 173 310,00 \$
Galarneau Entrepreneur Général inc.	2 869 379,46 \$
CML Entrepreneur général inc.	3 005 937,19 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière, recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Galarneau Entrepreneur Général inc. au prix de 2 869 379,46 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la réfection des rues Laval, 2^e, 4^e Avenue et avenue Centrale Nord, appel d'offres 2012-02-02, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de Galarneau Entrepreneur Général inc. au prix de 2 869 379,46 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-04-158**

7.4.- Octroi du contrat : Services professionnels en laboratoire – Appel d'offres 2011-13-02

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a demandé des soumissions publiques des services professionnels en laboratoire, appel d'offres 2011-13-02;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, un système de pondération et d'évaluation des soumissions en deux étapes a été utilisé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par le Comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'ACCORDER le contrat à Qualitas au montant de 57 142,58 \$ (taxes exclues), selon les termes et conditions prévus au devis;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ledit contrat, s'il y a lieu;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-04-159**

7.5.- Demande d'un certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la disposition de résidus de souches et décapage dans le banc de gravier BANC 32D01-6

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut procéder à la disposition de résidus de souches et décapage dans le banc de gravier BANC 32D01-6;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux la Ville de Malartic doit obtenir du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un certificat d'autorisation pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit une fois les travaux achevés transmettre une attestation signée par le directeur du Service technique, M. Eric Cloutier, ingénieur, quant à la conformité de ces travaux avec l'autorisation accordée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater le directeur du Service technique, M. Eric Cloutier, ingénieur, dûment désigné à cette fin, pour présenter pour et au nom de la Ville, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER le directeur du Service technique, M. Eric Cloutier, ingénieur, afin que soit déposée, pour et au nom de la Ville de Malartic, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec une demande relative à l'émission de certificat d'autorisation exigible en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, concernant la disposition de résidus de souches et décapage dans le banc de gravier BANC 32D01-6;

QUE la Ville de Malartic s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec une attestation signée par le directeur du Service technique, M. Eric Cloutier, ingénieur, quant à leur conformité avec l'autorisation accordée lorsque les travaux seront achevés;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-04-160**

7.6.- Modification à la résolution 2011-02-078 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 2011-02-078 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

(TECQ) 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les modifications au programme des travaux Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2010-2013, soit l'annulation des travaux de la ruelle Abitibi/Fournière et l'ajout de travaux dans la ruelle Royale/Jacques-Jacques et la ruelle Royale/Renaud, telles que présentées ;

QUE la Ville de Malartic s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Malartic s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

QUE la Ville de Malartic approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville de Malartic s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme;

QUE la Ville de Malartic s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Adoptée.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2012-04-161

RÉSOLUTION
2012-04-162

RÉSOLUTION
2012-04-163

RÉSOLUTION
2012-04-164

RÉSOLUTION

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Lettre du Comité des Fêtes du 75^e de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AVANCER un montant de 5 000 \$ au Comité des Fêtes du 75^e de Malartic qui sera déduit de la contribution financière de la Ville de Malartic;

Adoptée.

9.2.- Nomination d'un citoyen au Comité municipal mixte-industriel (CMMI)

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures auprès de la population malarticoise a été faite pour trouver un candidat pour siéger au Comité municipal mixte-industriel (CMMI) ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER monsieur Michel Poirier pour siéger à titre de citoyen de la Ville de Malartic au Comité municipal mixte-industriel (CMMI) et ce, pour une durée de deux ans ;

Adoptée.

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

10.1.- L'Aile Brisée

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PARTICIPER à la Soirée Casino qui aura lieu le 19 mai 2012 en achetant 4 billets à 75 \$ chacun;

Adoptée.

10.2.- Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue : 18^e édition de la journée de golf

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER quatre (4) personnes pour jouer au golf pour la 18^e édition de la journée de golf de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue le 1er juin 2012;

Adoptée.

10.3.- Fondation Brousseau-Dargis inc.



2012-04-165
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER 2 billets pour la 19^e édition du souper bénéfique annuel prévu le 4 mai 2012 sous le thème «Histoire de tête Histoire de cœur Question d'équilibre»

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-04-166

10.4.- Escadron 884 de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER une aide financière de 100 \$ à Escadron 884 de Malartic dans le cadre de leur campagne de financement 2012;

Adoptée.

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION
2012-04-167

11.1.- Refuge Jeunesse de Malartic : 25^e anniversaire

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER M. le maire, André Vezeau, aux festivités du 25^e anniversaire de Refuge Jeunesse de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-04-168

11.2.- Maison de la Famille : Sécurité lors de la marche familiale du 14 mai 2012

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VÉRIFIER auprès du directeur du Service incendie, monsieur Louis Brisson, la disponibilité des pompiers à leur participation de la marche familiale du 14 mai 2012;

Adoptée.

12.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

RÉSOLUTION
2012-04-169

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h32

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

**ANDRÉ VEZEAU
MAIRE**

**ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE**